

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

03 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, suite à convocation de Madame GABEURE Martine –

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre - CONVERT Sylvain - CREBESSEGUES Etienne - DANH-NGHET Stéphanie - FRANCHELLIN Jean-Claude - GOULAUX Sandra - JACQUIER Habiba - JULIEN Virginie - PARISSÉ Thomas - RUIZ Gérard - TAVERNESE ROCHE Stéphanie - TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : FLAMANT Patrick - WACHOWIAK Edmond

Absent(s) : /

Procuration(s) : 2

P. FLAMANT à S. CONVERT – E. WACHOWIAK à H. JACQUIER

Secrétaire de séance : Sylvain CONVERT

Date de convocation : 27 mai 2014

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 05 juin 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 04 juin 2014

Le Maire – Martine GABEURE

DEBUT DE LA SEANCE A 20H10

I – ETUDE ARCHIGRAPH – CREATION DE SANITAIRES PLACES DE LA MAIRIE/PITION

Le maire présente à l'assemblée une proposition de mission de maîtrise d'œuvre émanant de la Société ARCHIGRAPH pour la mise en place d'un sanitaire à la jonction des places de la mairie et du Colonel Pition.

Elle précise que cette mission sera composée en deux parties.

La première, étant composée de missions « esquisse », avant projet et dossier de consultation des entreprises s'élevant à un montant HT de 792.00€.

La seconde étant le suivi des travaux. Le montant de ces suivis équivaut à 2% du montant HT des travaux à réaliser. Ce montant sera donc connu lors du choix de l'entreprise retenue.

Le maire précise bien entendu que les travaux de terrassement et de raccordement sont à la charge de la commune.

Après concertation, le conseil municipal valide le devis de la Société ARCHIGRAPH dans les conditions mentionnées ci-dessus et autorise le maire à signer les documents pour mener à bien cette action.

Pour : 13 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint au Maire, présente l'échéancier des travaux et précise que les sanitaires seront opérationnels au plus tôt en novembre 2014. Il propose donc des devis pour la mise en place temporaire (5 mois) d'un sanitaire.

Il présente deux devis :

- CAUX LOC : forfait location avec 1 entretien par mois : 370€ HT + livraison aller / retour : 120€ HT + 8% d'assurance soit un total de 2118€ HT pour les 5 mois.
- ALLOMAT : forfait journalier location : 1.20€ HT / jour + maintenance hebdomadaire : 5.60€ HT + livraison et mise en service aller / retour : 148€ HT soit un total de 1607.92€ pour 5 mois.

Après concertation, le conseil municipal décide de retenir le devis de la Société ALLOMAT dans les conditions précitées et autorise le maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de ce sanitaire.

Pour : 13 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

II – AIRE DE SERVICES PLACES DE LA MAIRIE/PITION

Gérard RUIZ, adjoint au maire, précise à l'assemblée que le projet de mise en place d'une aire de services sur la jonction des places de la Mairie et du Colonel Pition est actuellement en sommeil.

Après étude du dossier, il s'avère que le positionnement initial n'est pas idéal, sachant qu'il existe déjà une aire de services au camping du Domaine Beauséjour.

La commune est en attente d'une éventuelle pénalité suite à la décision de « geler » le devis validé par l'ancien conseil municipal. Il demande aux élus de se positionner.

Après concertation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'annuler la commande passée avec la Société

Pour : 13 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

III – ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire informe l'assemblée qu'une rencontre s'est récemment organisée avec Monsieur Joël GARCON, électricien s'étant occupé de l'installation électrique communale et des mises en service des horloges astronomiques.

Après avoir étudié l'intérêt de l'extinction de cet éclairage dès 23h30, et sur demande d'un grand nombre de Balmolans, elle informe les conseillers de son intention de remettre l'éclairage public en fonctionnement, sans coupures nocturnes. Joël GARCON se chargerait alors de la rectification des
Mairie de La Balme les Grottes

horloges astronomiques. Jean-Pierre BERTHELOT précise que l'économie de l'extinction de l'éclairage public serait estimé à environ 3500.00€ par an.

Afin de justifier cette volonté, elle précise que La Balme Les Grottes est un village touristique et que la nuit, cette identité n'y est plus. Le maire ajoute qu'il règne un sentiment d'insécurité chez les Balmolans. Le maire précise que rien n'impose à la commune d'éclairer toutes ses voies. Toutefois, en vertu de ses pouvoirs de police, le maire doit veiller à la sûreté et à la commodité du passage dans les rues et places publiques, ce qui comprend « l'éclairage ». Le maire doit aussi signaler les dangers, particulièrement s'ils excèdent ceux auxquels doivent normalement s'attendre les usagers. Or, l'éclairage public est un moyen de signaler certains dangers. L'absence ou l'insuffisance de l'éclairage public peut constituer une carence de l'autorité de police à l'origine d'un dommage pouvant engager la responsabilité de la commune. Ainsi, le maire doit veiller au bon éclairage des voies publiques situées dans l'agglomération communale, y compris de celles dont la commune n'est pas le maître d'ouvrage, et notamment sur les routes départementales.

Le maire demande donc aux élus de délibérer quant à la remise en fonctionnement de l'éclairage public la nuit, et ce en continu.

Après concertation, le conseil municipal demande de au maire de rétablir l'éclairage public.

Pour : 12 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

IV – GROTTES - ANIMATIONS « BALMOWEEN » ET « NOËL AVANT L'HEURE »

Demande de subvention dans le cadre du CDRA (piloté par le SYMBORD) pour les animations « Balmoween » (du 28 octobre au 1er novembre 2014 inclus) et « Noël avant l'heure » (le dimanche 21 décembre 2014) auprès de la Région Rhône-Alpes et du Conseil général de l'Isère (taux de subvention actions « fonctionnement » : 30% du montant TTC par la Région Rhône-Alpes et 25% du montant TTC par le Conseil général de l'Isère).

- Coût total de l'animation « Balmoween » : 2 050,00 € TTC
- Coût total de l'animation « Noël avant l'heure » : 1 849,00 € TTC (en comptant l'achat du chocolat / papillotes pour 120,00 € TTC qui n'est pas subventionné).

Après délibération, les conseillers autorise le Maire à effectuer ces demandes de subventions auprès des organismes précités dans le cadre des animations programmées aux Grottes de La Balme.

Pour : 12 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

V – SUBVENTIONS

Lycée Paul Claudel – Villemoirieu

Le maire informe l'assemblée d'une demande de subvention émanant du Lycée Paul Claudel de Villemoirieu. 5 élèves balmolans sont inscrits dans cet établissement.

Le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention de 50€ par élève, soit une subvention de 250.00€

Après concertation le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 250.00€ au Lycée Paul Claudel de Villemoirieu.

Pour : 12 +3

Contre : 0

Abstention : 0

EFMA Bourgoin Jallieu

Le maire informe l'assemblée d'une demande de subvention émanant de l'Espace Formation des Métiers et de l'Artisanat de Bourgoin-Jallieu. Deux élèves de la commune y étudient.

Le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention de 50€ par élève, soit une subvention de 100.00€.

Après concertation le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 100.00€ à l'Espace Formation des Métiers et de l'Artisanat de Bourgoin-Jallieu

Pour : 12 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

VI – PERSONNEL COMMUNAL

Dés le début du mandat, il a été constaté une carence d'activité au sein du service technique. Le personnel en place était le suivant :

- 1 adjoint technique titulaire à 35h00 (Gérard REYNAUD).
- 1 adjoint technique non titulaire à 22h30 (Joseph BESSIERES en remplacement d'un adjoint technique titulaire 35h00 en disponibilité pour convenance personnelle Aurélien PERRAUDIN).

Au vu de la dégradation flagrante de l'entretien de la commune, il a été décidé, dans l'urgence de faire appel à un second adjoint technique non titulaire (Robert ASCIUTTO), et ce pour la période du 14 mai 2014 au 31 juillet 2014.

Dans un second temps, et après prise de renseignements auprès du Centre de Gestion de l'Isère, le maire a demandé à Joseph BESSIERES de réaliser 35h00 par semaine, identique au poste initial.

V – QUESTIONS DIVERSES

1. Projet bâtiment des grottes

Lors du conseil municipal du 23 mars 2012, les élus avaient lancé une consultation auprès de bureaux pour réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un véritable bâtiment d'accueil fonctionnel recevant billetterie, une salle hors sac ; un espace d'exposition, des locaux pour le personnel, des sanitaires publics, ... Le bureau d'étude PE2C, avait été retenu pour un montant HT de à 2.887,50€ HT.

Le Contrat de Développement Rhône Alpes doit se terminer fin 2014. Une opération portée par la commune est prévue dans le cadre de ce contrat, à savoir :

- Action 13-2 Aménagement touristique (153 933€ de subvention).

Pour l'instant seule une première tranche de travaux a été engagée : son, lumière, vidéo, signalétique intérieure et extérieure, camouflage... pour 20 469€ de subvention.

Un dernier avenant à ce contrat est prévu avec la Région Rhône Alpes à la fin de l'année 2013. Pour préparer celui-ci au mieux et optimiser l'utilisation des crédits, le comité de pilotage du CDRA a décidé d'interroger chaque maître d'ouvrage et de le solliciter sur les actions en attente.

Le 24 mai 2013 les élus ont décidé de maintenir l'opération prévue dans le cadre de l'action 13-2 « Aménagement touristique » du Contrat de Développement Rhône Alpes, pour permettre aux futurs élus de se positionner sur ce projet conséquent (coût estimé du projet : 824 511,00€ HT).

Sandra Goulaux, adjoint en charge des grottes, propose au conseil de ne plus prendre en compte le projet proposé par PE2C pour un montant de 824 511,00€ HT, et lui demande de l'autoriser à lancer une nouvelle consultation auprès de bureaux d'études pour la réalisation d'un projet moins conséquent et adapté aux capacités financières de la commune.

Après délibération le conseil municipal décide de lancer une nouvelle consultation auprès de bureaux d'études et autorise le maire à signer tout document menant à bien ce projet.

Pour : 12 + 3

Contre : 0

Abstention : 0

2. Achat bureaux

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'investir dans des bureaux afin d'organiser au mieux l'espace de travail des élus, très restreint à ce jour.

3. Musique de la Légion Etrangère d'Aubagne

Le 27 juin prochain à 18h00, la commune vous invite à une cérémonie organisée en partenariat avec la Musique de la Légion Etrangère d'Aubagne, qui se déroulera au cimetière par un dépôt de gerbe, suivie d'une aubade, Place de la Mairie. Un apéritif sera offert par la municipalité.

Le conseil municipal sera heureux de partager ce moment avec les Balmolans.

4. Permanence accueils Mairie / Agence Postale Communale

Après un mois de mise en place, la nouvelle organisation des deux accueils s'avère concluante.

Un retour d'expérience se fera dans les prochains mois.

FIN DE LA SEANCE A 21H30